



COMMUNE DE GORBIO

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 25 MARS 2025

RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

2025

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

L'année 2024 a été marquée par une inflation apaisée (2%) après des années d'augmentation. Cependant, selon les estimations INSEE en 2025, après des 1ers mois en cohérence avec 2024, le taux pourrait connaître une augmentation.

La loi des finances 2025, votée tardivement le 14 février 2025, prévoit une augmentation des charges pour les collectivités notamment due à la forte hausse de la cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL). Des efforts seront demandés aux communes et la non-indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) impactera le budget des communes. De même, la section d'investissement pâtira indubitablement des coupes effectuées dans le Fonds vert ou la Dotation de soutien à l'investissement (DSIL).

Ainsi, du fait du vote tardif de cette loi, la commune ne dispose pas de toutes les notifications d'attribution et de tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un budget au plus réel. De fait, la commune a fait le choix de présenter un budget tenant compte du réalisé de l'exercice 2024 et des annonces suite au vote de la loi des finances.

En 2025, la commune a fait le choix de n'augmenter uniquement la taxe d'habitation sur résidence secondaire (THRS) de 1.03 points conformément aux règles fixées soit 12.72% contre 11.69% précédemment.

Le budget présenté dans ce rapport respecte les principes comptables généraux de : sincérité, neutralité, prudence et exhaustivité. A noter également, avec le référentiel unique M57, mis en place dès le 1^{er} janvier 2023 sur la commune, la fongibilité des crédits permet d'effectuer des virements entre chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

A noter que la population 2024 de la commune est une nouvelle fois en hausse avec 1590 habitants contre 1548 en 2023.

Aussi les objectifs de l'exercice 2025 seront :

- ✓ Poursuivre les études concernant les ruines afin d'adapter la meilleure solution pour leur sécurisation et aménagements futurs
- ✓ Mettre en place des travaux de réaménagement du lavoir et permettre la remise en eau de la fontaine de la place de la République
- ✓ Poursuivre la maîtrise des dépenses globales de fonctionnement par une analyse prospective et des actions correctives notamment pour réduire l'impact de l'inflation et des prix de l'énergie
- ✓ Finaliser les travaux débutés ou étudiés au cours du dernier trimestre 2024 à savoir : la rénovation de la toiture de l'immeuble Comparan, celle du Château et du Presbytère, sécuriser l'atelier utilisé par les services techniques communaux

Ainsi, le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2025 s'élève à 3 478 975€, soit :

- **Section de fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 1 803 124.91€**
- **Section d'investissement (Dépenses et Recettes) : 1 675 850.33€**

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel de la section de fonctionnement 2025 s'élève donc à 1 800 000€ environ. Concernant les dépenses, il intègre les prévisions d'inflation tout en limitant l'impact des fluides, tient compte des hausses de charges de personnel ainsi que des évolutions de carrière et projette des provisions pour certaines dépenses réelles.

Concernant les recettes, l'excédent permet un budget quasi identique à 2024 tout en restant prudent quant aux dotations qui pourront être perçues.

L'excédent cumulé de l'exercice 2024 avec près de 775000 € permet un virement à la section d'investissement de 570 000€ (34% des recettes d'investissement).

Les efforts de limitation des dépenses et l'optimisation de recherche des recettes permettent de maintenir le bon fonctionnement de la commune et initier de nouveaux projets.

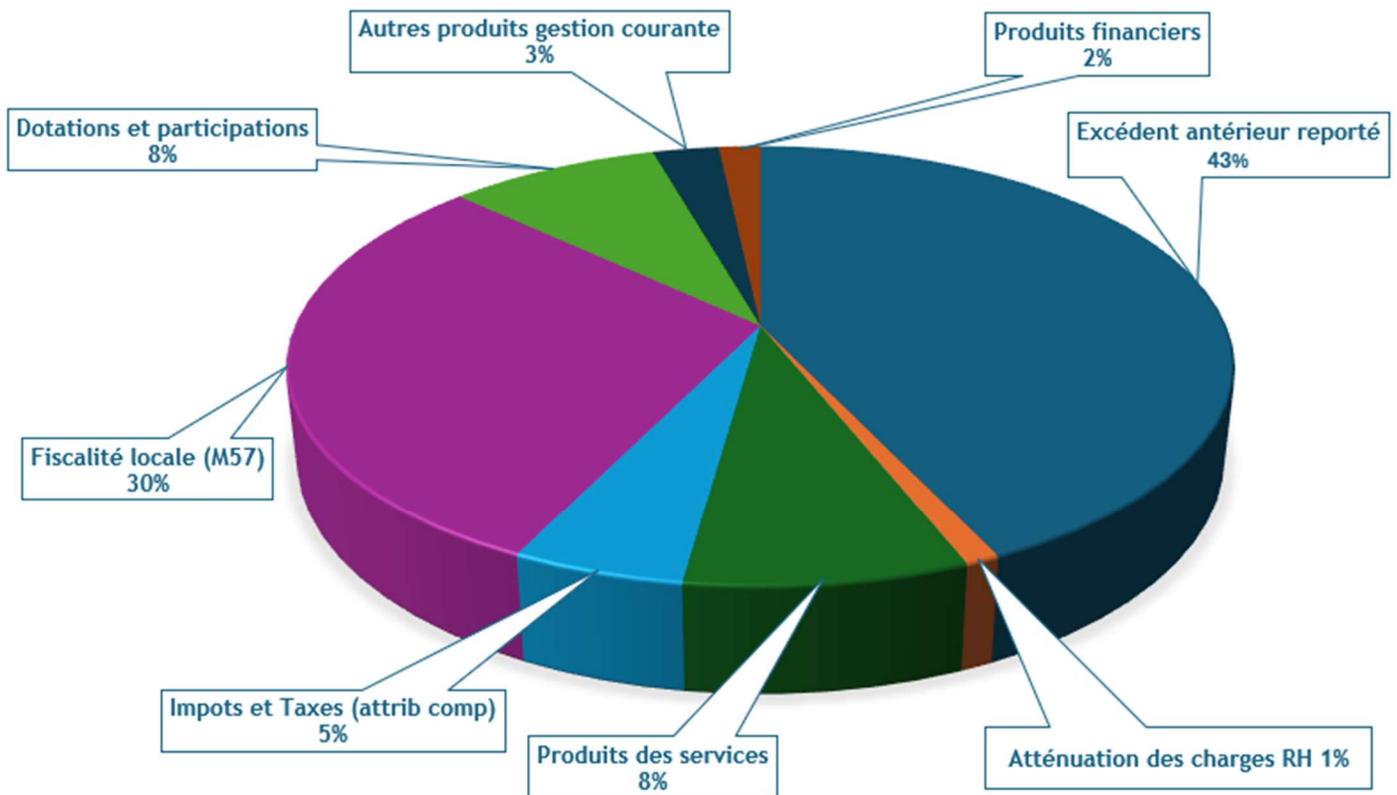
➤ LES RECETTES :

Total budgétisé : 1 803 124.91€, notamment basées sur l'excédent antérieur (43%).

Ainsi les recettes réelles s'élèvent à 1 028 000€ (-4%) soit 646€/habitant et se répartissent comme suit dans les différents chapitres :

RECETTES FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Part/BP	BP 2025	Part/BP
TOTAL 002 -Excédent antérieur reporté	447 774.48	1 479 633.71	1 603 739.94	639 460.26	711 038.43	39.8%	774 951.24	43.0%
TOTAL 013 - Atténuation des charges (RH)	33 000.00	42 000.00	40 000.00	26 000.00	19 000.00	1.1%	18 000.00	1.0%
TOTAL 042 - Opérations d'ordre entre section			0					
TOTAL 70 - Produits des services	106 680.00	94 120.00	94 900.00	125 400.00	144 950.00	8.1%	147 400.00	8.2%
TOTAL 73 - Impôts et taxes (attrib comp.)	536 718.00	575 866.00	603 691.00	95 516.00	94 858.00	5.3%	90 000.00	5.0%
TOTAL 731 - Fiscalité locale (M57)				555 000.00	542 000.00	30.3%	537 000.00	29.8%
TOTAL 74 - Dotations et participations	211 930.00	224 472.00	222 582.00	203 192.00	196 162.00	11.0%	155 300.00	8.6%
TOTAL 75 - Autres produits gestion courante	38 200.00	19 700.00	28 700.00	37 400.00	49 000.00	2.7%	49 000.00	2.7%
TOTAL 76 - Produits financiers	33 619.01	33 600.00	33 600.00	0.00	20 720.00	1.2%	30 000.00	1.7%
TOTAL 77 - Produits exceptionnels	2 600.00	600.00	1 500.00	0.00	8 500.00	0.5%		0.0%
TOTAL 78-	2 600.00	600.00	1 500.00	0.00	1 240.71	0.1%	1 473.67	0.1%
TOTAL	1 410 521.49	2 469 991.71	2 628 712.94	1 681 968.26	1 787 469.14	100.0%	1 803 124.91	100.0%
RECETTES REELLES hors excédent	962 747.01	956 758.00	991 373.00	1 042 508.00	1 076 430.71		1 028 173.67	

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2025 PAR CHAPITRE



ETAT DE LA DETTE :

L'année 2025 est impactée par le paiement du solde du crédit contracté en 2006 auprès de la Caisse d'Épargne et la 1^{ère} échéance de l'emprunt contractualisé en 2023 auprès du Crédit Mutuel pour 150 000€ pour une durée de 20 ans avec un taux d'intérêt fixe de 4.3% (TEG 4.34%) et des annuités de 11 332,45 euros avec un amortissement progressif.

La répartition du remboursement 2025 se définit comme suit : 15 365.20€ de remboursement de capital dont 10 482.75 à la Caisse d'Épargne (investissement) et 3 993.99€ d'intérêt d'emprunt dont 406.73 à la Caisse d'Épargne (fonctionnement).

➤ LES DEPENSES :

Comme évoqué, l'INSEE estime que l'inflation va se stabiliser mais risque d'augmenter au cours de l'année 2025.

Aussi, le budget prévisionnel global 2025 est en hausse de 9% par rapport au réalisé 2024, il intègre un virement à la section investissement de 570 700€ (+ 12%) mais la hausse des dépenses réelles est estimée à -3% du réalisé N-1, comptant sur une gestion optimale des charges générales (chap.011) et financières (chap.65).

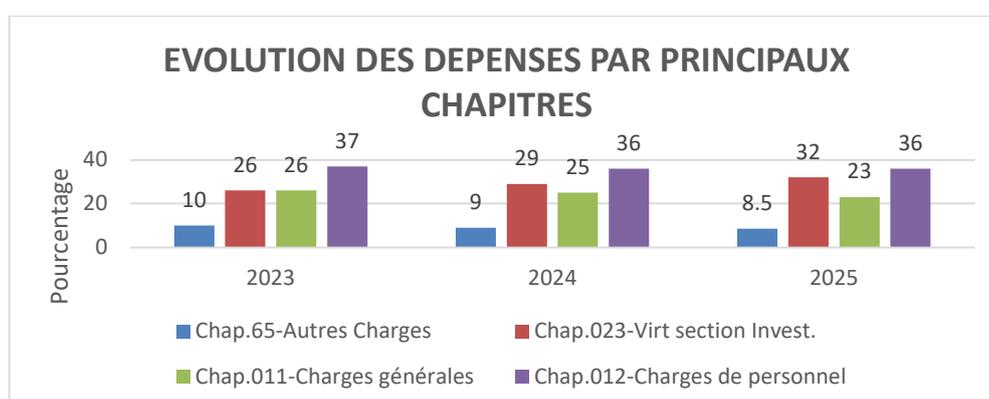
Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement de section et opérations d'ordre), sont de 1 231 000€. Le ratio des dépenses de fonctionnement s'élève ainsi à 774€/habitant pour 646€ de recettes/habitant.

En 2025, l'effort pour limiter les consommations notamment énergétiques mais également les achats divers par une gestion optimale des stocks et une identification des besoins permettra de limiter la hausse des dépenses de fonctionnement.

Aussi, le budget communal 2025 s'adapte aux obligations règlementaires, aux besoins des services mis à disposition des administrés mais également tient compte de l'inflation annoncée et des orientations de la loi des finances 2024.

DEPENSES FONCTIONNEMENT / CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Part/BP	BP 2025	Part/BP
TOTAL 011 - CHARGES GENERALES	347 600.00	358 300	363 565	434 750	437 700	24.5%	407 399.52	22.59%
TOTAL 012 - CHARGES PERSONNELS	515 440.00	559 000	591 100	627 250	646 600	36.2%	657 000	36.44%
TOTAL 014 - ATTENUATION DE PRODUITS					100		100	0.01%
TOTAL 022 - Dépenses imprévues Fonct	71 000.96	74 931.96	79 222.35			0.0%		0.00%
TOTAL 023 - Virement section investissement	337 658.87	389 791.25	454 304.37	441 858.15	510 005.69	28.5%	570 704.39	31.65%
TOTAL 042 - Opérations d'ordre entre section	8 565.00	2 176.20	1 396.20		8 500.00	0.5%		0.00%
TOTAL 65 - AUTRES CHARGES GEST°	116 533.13	113 405.00	118 395.00	165 220.55	168 105.89	9.4%	151 555.00	8.41%
TOTAL 66 - CHARGES FINANCIERES	3 723.53	3 887.30	1 538.01	9 963.18	6 957.56	0.4%	6 400.00	0.35%
TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	10 000.00	8 500	1 018 192	1 212	9 500	0.5%	9 000	0.50%
TOTAL 68 - Dotations et provisions			1 000	1 714	0	0.0%	966	0.05%
Placement RAZA		960 000						
TOTAL	1 410 521.49	2 469 991.71	2 628 712.94	1 681 968.26	1 787 469.14	100.0%	1 803 124.91	100.0%

Ainsi, les dépenses de fonctionnement 2025 se caractérisent donc principalement par un accroissement de la part de financement de l'investissement (570 000€).



CONCERNANT LE CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL, 1^{er} poste de dépenses réelles de fonctionnement avec 657 000 € soit 36% des dépenses (même proportion qu'en 2024)

Les charges de personnels n'augmenteront que de 1.6% par rapport au BP N-1 (+3.83% par rapport au réalisé 2024) pour tenir compte de l'évolution des charges, du point d'indice et des incidences de l'évolution des carrières.

Ainsi, un agent technique au service des écoles est stagiaire au 01/01/2025, un agent des services techniques sera titularisé au 01/04/2025 et plusieurs contrats en CDD principalement en charge dans les écoles seront amenés à être soit reconduits soit remplacés au cours de l'année.

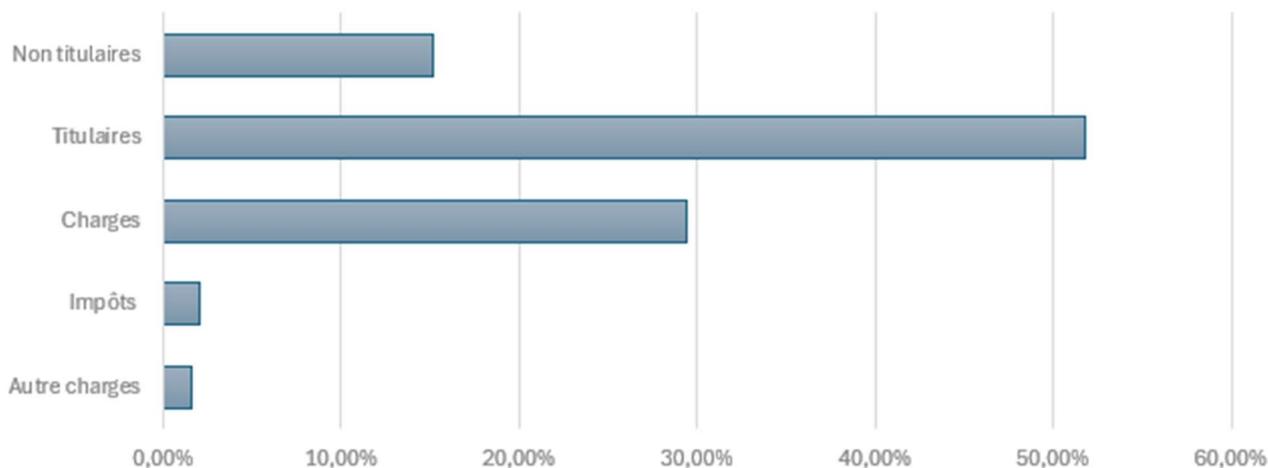
Aussi, la répartition des 16 agents équivaut à 14.43 ETP (équivalent temps plein en 2024/2025 contre 14.21 en 2023/2024). Le personnel communal assure aussi bien l'accompagnement scolaire (maternelle), périscolaire et navette communale que la gestion financière, administrative et technique des missions dévolues au service public.

La Commune consacrera en 2025, 36% de son budget de fonctionnement à destination des charges de personnel soit un effort conforme aux communes de même strate.

De plus, par souci d'effort d'économie de fonctionnement, une réduction de l'effectif administratif est envisagée.

Dans le contexte financier contraint, une gestion administrative et financière rigoureuse est indispensable, les moyens humains mis à disposition pour effectuer un suivi et une analyse prospective financière permet de garantir une bonne gestion de la Commune tout comme le personnel destiné à assurer l'accueil et la gestion des différents services publics.

REPARTITION DES CHARGES DU PERSONNEL



Ainsi, 67% des dépenses prévues correspondent aux frais de personnel tandis que 33% sont liées aux charges diverses (Urssaf, taxes assimilées et autres charges). Enfin pour compenser certaines charges, il faut noter que les recettes du chapitre 013 « atténuations de charges » permettent le remboursement des frais de salaires liés à l'assurance du personnel en cas de maladie, accident du travail ou encore congés maternités ainsi que la gestion des services liés à l'office de tourisme et l'agence postale.

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent un ratio de 413€ /habitant niveau inférieur aux strates démographiques de comparaison régionale (supérieur à 490€/hab).

CONCERNANT LE CHAPITRE 011 (DEPENSES DE CHARGES GENERALES) : 407 400€ (-7%)

Ce chapitre est le plus important en termes de dépenses directes et représente 23% du budget de fonctionnement 2025.

Ainsi, le budget tient compte de l'inflation avec une hausse prévisionnelle des prix de la consommation mais projette aussi une diminution de quelques charges générales au vu du réalisé N-1 et des efforts mis en place pour les contenir.

La principale dépense de ce chapitre est comme chaque année consacrée aux fluides soit 23% du chapitre et 5% des dépenses globales de fonctionnement avec un budget de 85 000€ alloué pour l'électricité (-11%) et 6 000€ (-40%) pour l'eau.

Le second poste de dépense se fait en faveur des écoles avec 16.7% du chapitre pour la prestation de livraison des repas ainsi que les achats de fournitures scolaires et périscolaires.

Concernant les dépenses liées aux publicités, publications et relations publics : elles concernent l'ensemble des frais liés aux fêtes, cérémonies et animations diverses et représentent un budget prévisionnel de 63 000€ (-13%) soit 15.5% des dépenses du chapitre et 3.5% du budget global 2025.

Ainsi les charges générales sont estimées en 2025 à 437 100€ de dépenses qui seront en partie compensées à 44% par les recettes de produits de services et autres produits de gestion courante mais seront également financées par les recettes de la fiscalité et les dotations et participations diverses.

CONCERNANT LE CHAPITRE 65 « AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE » : 151 555€ (-10%)

Il représente 8.5% des dépenses globales de fonctionnement et concerne essentiellement les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus soit 75 000€ (50%), les dépenses relatives aux contributions obligatoires pour 45 000€ soit 30% du chapitre ainsi que les subventions diverses versées (20%)

Concernant le coût des contributions obligatoires : il y a d'une part la contribution liée à dérogations d'un enfants scolarisé sur RCM , les frais liés à l'organisation du centre aéré intercommunal avec Menton et d'autre part le versement des annuités des travaux engagés sur l'éclairage public par le SICTIAM (projets délibérés en conseil municipal).

Concernant les subventions diverses, elles représentent 29 000€ (+18%) du fait d'un soutien supplémentaire apporté au CCAS (+3 000€) et une participation en hausse pour la rénovation (+2 500€) aucune demande n'ayant été finalisée l'année précédente.

Il faut distinguer les subventions versées aux :

- Subventions de droit privé (7 500€) pour participer à la rénovation des façades du village
- CCAS (13 000€)
- Associations (8 700€) participant à l'animation du territoire selon la répartition suivante :

NOM ASSOCIATION	Attribution subvention 2023	Attribution subvention 2024	Attribution subvention 2025
SOTA ORME	300	400	500
ASSO SPORTIVE GORBIO	5 000	5 500	6 000
AMICALE DU PERSONNEL	450	400	0
SOUVENIR Français	400	400	400
ASSOCIATION societe de chasse La Gorbarine	210	–	–
BOBINES GORBARINES	500	400	–
SMLH	100		
UFAC - ULACM		200	200
Sous-total subventions attribuées	6 960	7 300	7 100
Provision autres subventions	1 740	1 400	1 400
TOTAL	8 700	8 700	8 500

Enfin, les autres charges financières (CHAPITRE 66) ne représentent que 0.5% des dépenses globales et correspondent à des provisions de charges financières imprévues et au paiement des intérêts d'emprunt.

II - SECTION INVESTISSEMENT

En 2025, l'autofinancement s'élève à 570 000€ et les excédents antérieurs permettent une nouvelle fois de conserver un effort d'investissement tout en garantissant un équilibre.

Ainsi, les objectifs de l'exercice 2025 sont d'une part :

- ✓ Finaliser les paiements afférents à la construction de la MAM et ainsi appeler les demandes de versements des soldes de subvention.
- ✓ Finaliser la révision du PLU avec le cabinet « ES_PACE »
- ✓ Poursuivre les travaux sur les bâtiments communaux initiés fin 2024 (réfection du toit du Château, de la bibliothèque, du presbytère ainsi que celui du Comparan)
- ✓ Sécuriser l'Ilot de Ruines

mais également de lancer de nouveaux projets

- ✓ Sécurisation de l'atelier utilisé par les services techniques
- ✓ Initier une restauration complémentaire des fresques de l'Eglise St Barthélémy
- ✓ Lancement des études pour l'aménagement de nouveaux caveaux au cimetière
- ✓ Réhabilitation du lavoir

➤ LES RECETTES :

Les recettes d'investissement 2025 sont donc estimées à 1.7 K€.

La commune bénéficie d'un solde d'exécution reporté de 520 000€ ainsi que d'un virement de la section de fonctionnement de + 570 000€ représentant à eux seuls 65% des recettes.

Les restes à réaliser des recettes d'investissements, s'élèvent en 2025 à 270 000€ de recettes prévues non encore encaissées et concernent pour l'essentiel les soldes de subventions afférentes à la construction de la MAM.

Par souci de présenter un budget primitif sincère, les recettes budgétisées sont uniquement celles notifiées ou potentiellement prévisibles (comme le FCTVA qui est reversé en fonction des travaux réalisés en N-1), ainsi les écritures de cession n'ont pas été inscrites malgré des dossiers en cours mais pas finalisés.

➤ LES DEPENSES :

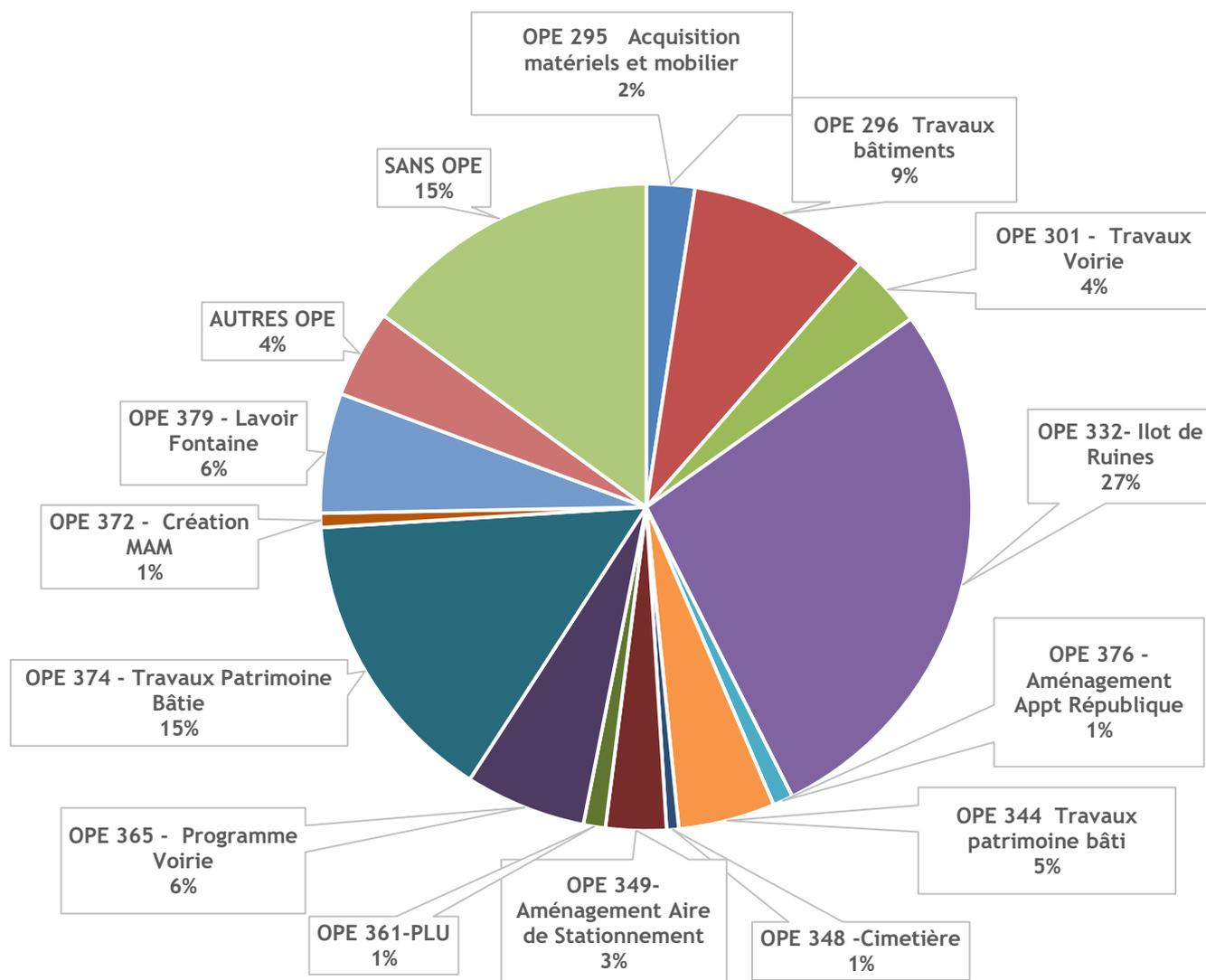
Au vu de l'estimation des recettes, le budget global 2025 s'élève à 1.7 K€ principalement à destination de dépenses d'équipement dont 74% sont consacrés aux immobilisations corporelles (chapitre 21) tandis que 18.5% concerne les d'immobilisations incorporelles (frais d'études-chapitre 20) et 4.5% d'immobilisations en cours (Chapitre 23)

Les restes à réaliser 2024 représentent 91 000€ soit 5.4% du budget global 2025. Ces reports de dépenses concernent des travaux réalisés en 2024 mais non encore soldés.

Le ratio de l'effort d'investissement 2025 est en forte baisse (-67%) et s'établit à 1044€/habitant. (contre 1742€ en 2024)

Ces dépenses sont réparties au sein de différentes opérations (une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions, d'immobilisations, de travaux et de frais d'études y afférents aboutissant à la réalisation d'un ouvrage ou de plusieurs ouvrages de même nature).

REPARTITION DES DEPENSES PAR OPERATIONS - 2025



Ainsi, le budget 2025 permettra de poursuivre et finaliser les projets engagés tels que :

- Les travaux divers finalisés en cours d'exercice et non soldés (opération 272- Construction de la MAM et OPE 376- Aménagement appartement place de la République)
- Le programme de voirie annuel (opération 365) : 6% des dépenses soit 100 000€ en lien avec le programme de voirie 2024 qui consistera en des mesures conservatoires chemin de Menton et le programme voirie 2025 à définir
- La finalisation du PLU (opération 361)
- Les travaux divers engagés et finalisés en fin d'année mais non soldés (opération 296) tels que la réfection de la toiture du Château et de la bibliothèque

- Les travaux divers engagés en fin d'année mais non débutés (opération 296) tels que la toiture du Comparan et du Presbytère ainsi que la sécurisation de l'atelier des services techniques.

Par ailleurs une enveloppe est également prévue pour permettre la sécurisation des ruines (opération 332) pour 460 000€ : axe principal du budget 2025 (27.45% du BP), ainsi qu'une seconde pour anticiper une éventuelle préemption sur la commune (250 000€).

De plus, 100 000€ ont été prévus aux fins d'une réhabilitation du lavoir et zone limitrophe (étude en cours)

De même, une provision pour les acquisitions foncières (opération 374) avec 250 000€ est également budgétisée.

Enfin pour permettre d'effectuer les travaux courants et les acquisitions nécessaires au cours de l'exercice, il a également été prévu :

- 61 500 € (opération 301) pour des travaux de voirie (3.67%)
- 40 000€ (opération 295) afin de permettre l'acquisition et le renouvellement de matériel informatique, de mobilier et de matériel et outillage techniques (2.4%)

Ces dépenses s'accompagnent systématiquement d'une volonté d'équilibre des charges avec la recherche de soutien financier des partenaires publics par les demandes de subvention.

Le budget 2025 est ainsi en cohérence avec les axes de travail annoncés en début de mandat mais également les besoins et opportunités qui se présentent à la Commune, tout en mettant en place les recherches de financements adéquats pour conserver un autofinancement fort

